

DECISION N° 2024.006

ACCEPTATION DE DON

Le Directeur du centre hospitalier de la Dracénie,

- Vu l'article L6141-2-1 du code de la santé publique relatif aux ressources des établissements publics de santé,
- Vu l'article L6143-7 du code de la santé publique sur les compétences du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu l'arrêté du 27 février 2023 article 2, indiquant qu'à compter du 13 mars 2023, Monsieur Ludovic VOILMY, est placé Directeur du Centre Hospitalier de la Dracénie et de l'EHPAD-SSIAD Bouen Seren à Bargemon (83830) ;

DECIDE

Article unique : Accepter la délivrance du don, d'un montant de 400€ (quatre cent euros), consenti au centre hospitalier de la Dracénie au service oncologie par Madame SALEM Josette domiciliée « la Cigale » Route 4 chemins, 83460 LES ARCS

Fait à Draguignan, le 23 Janvier 2024

Le Directeur,



Ludovic VOILMY